

Gouvernement du Québec

Décret 948-2016, 2 novembre 2016

CONCERNANT le renouvellement du mandat de certains régisseurs de la Régie du logement

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7.6 de la Loi sur la Régie du logement (chapitre R-8.1) prévoit notamment que le mandat d'un régisseur de la Régie du logement est renouvelé pour cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 7.7 de cette loi prévoit que le renouvellement du mandat d'un régisseur est examiné suivant la procédure établie par règlement du gouvernement et qu'un tel règlement peut notamment fixer la composition des comités et le mode de nomination de leurs membres, lesquels ne doivent pas faire partie de l'Administration gouvernementale au sens de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01), ni la représenter;

ATTENDU QUE l'article 7.15 de la Loi sur la Régie du logement prévoit que le gouvernement fixe, conformément au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des régisseurs de la Régie du logement (chapitre R-8.1, r. 5.1) édicté en application de l'article 7.14 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des régisseurs de cette Régie;

ATTENDU QUE l'article 7.18 de cette loi prévoit que le fonctionnaire nommé régisseur de la Régie cesse d'être assujéti à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) pour tout ce qui concerne sa fonction de régisseur et qu'il est, pour la durée de son mandat et dans le but d'accomplir les devoirs de sa fonction, en congé sans solde total;

ATTENDU QUE conformément à l'article 26 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées régisseurs à la Régie du logement et sur celle de renouvellement du mandat de ces régisseurs (chapitre R-8.1, r. 4), le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité pour examiner le renouvellement du mandat de M^{es} Danielle Deland, Marc C. Forest, Jean Gauthier, Robin-Martial Guay, François Leblanc, Brigitte Morin, Isabelle Normand, Ross Robins et Manon Talbot comme régisseurs de la Régie du logement;

ATTENDU QUE ce comité a transmis ses recommandations au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le mandat de M^{es} Danielle Deland, Marc C. Forest, Jean Gauthier, Robin-Martial Guay, François Leblanc, Brigitte Morin, Isabelle Normand, Ross Robins et Manon Talbot comme régisseurs de la Régie du logement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QUE le mandat de M^{es} Danielle Deland, Marc C. Forest, Jean Gauthier, Robin-Martial Guay, François Leblanc et Ross Robins comme régisseurs de la Régie du logement soit renouvelé pour cinq ans à compter du 20 février 2017;

QUE le mandat de M^{es} Brigitte Morin et Manon Talbot comme régisseuses de la Régie du logement soit renouvelé pour cinq ans à compter du 12 mars 2017;

QUE le mandat de M^e Isabelle Normand comme régisseuse de la Régie du logement soit renouvelé pour cinq ans à compter du 22 mai 2017;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Isabelle Normand soit situé à Laval;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Danielle Deland soit situé à Longueuil;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^{es} Marc C. Forest, Jean Gauthier, Robin-Martial Guay, François Leblanc, Ross Robins et Manon Talbot soit situé à Montréal;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Brigitte Morin soit situé à Trois-Rivières;

QUE M^{es} Danielle Deland, Marc C. Forest, Jean Gauthier, Robin-Martial Guay, François Leblanc, Brigitte Morin, Isabelle Normand, Ross Robins et Manon Talbot continuent de bénéficier des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des régisseurs de la Régie du logement (chapitre R-8.1, r. 5.1);

QUE pour la durée de leur mandat, M^{es} François Leblanc et Isabelle Normand soient en congé sans solde total du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au classement d'avocats.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65723